

Pourquoi Pierrat, l'avocat de Bergé, a-t-il une fascination pour Sade et la pédophilie ?



Pierre Bergé a donc déposé plainte contre cinq sites : Fdesouche, Riposte Laïque, Delits d'image, Libre Penseur et le Poil à Gratter, coupables, entre autres, d'avoir relayé un article d'un autre site, Panamza, qui a osé évoquer le milliardaire propriétaire de journaux, Jack Lang et François Mitterrand, et d'avoir fait remarquer que ces trois noms étaient souvent associés à des scandales pédophiles.

Son avocat s'appelle Emmanuel Pierrat, et se vante d'avoir lui-même diligenté ces plaintes, dans cet article de Libération. *«C'est vrai qu'on pourrait aussi viser les particuliers, mais on s'attaque seulement aux gros relais que j'ai dans le collimateur depuis longtemps, des sites à dimension semi-professionnelle qui sont injurieux envers Pierre Bergé»*, affirme ce vaillant baveux, qui, si l'on comprend bien, diligente les plaintes d'un client qui le paie bien...

<http://ecrans.liberation.fr/ecrans/2015/07/30/pierre-berge-con>

[tre-fdesouche-les-liens-de-la-diffamation_1356351](#)

Qui est donc cet homme aux multiples facettes ? On apprend qu'il est franc-maçon, ce qui, dans le milieu de la justice, ne peut pas nuire à une brillante carrière. Il est à la tête d'un cabinet d'avocats d'une dizaine de personnes qu'il a monté (le cabinet), preuve que les affaires marchent bien pour lui.

Il a fait de la politique, commençant chez Chevènement pour finir chez les écologistes, et fut conseiller municipal de Delanoé, preuve que l'homme n'est pas sectaire, et a l'échine souple.

Il est également écrivain et éditeur, mais aussi directeur de collection, ce qui peut aider quand on est également auteur..

Il a également des chroniques dans plusieurs revues, dont feu Têtu, créé par Pierre Bergé. Comme le monde est petit !

Il enseigne également à l'université Paris XIII et à l'Ecole nationale des Gobelins.

Il est conservateur du Musée du Barreau de Paris. Comme quoi on peut être contre le cumul des mandats en politique, et un peu moins dans sa vie professionnelle.

Il est bien entendu un farouche militant du lobby LGBT et du mariage homosexuel, même s'il n'a souhaité publiquement, comme son richissime client, qu'une bombe explose au passage de La Manif Pour Tous.

On ne lui connaît pas de compagne ni d'enfant.

C'est cet homme, inconditionnel de « Je suis Charlie » qui vient de publier un ouvrage « Liberté sans expression » qui se permet, sans vergogne, de traîner cinq sites devant les tribunaux, y compris Fdesouche qui s'est contenté de publier le lien de Panamza, sans autre commentaire.

Dans ce twitt, il concède même que la liberté d'expression a été beaucoup malmenée depuis 1789, et qu'il faut y être attentif !

https://twitter.com/Antoine_Beretto/status/627144973557854208/photo/1

Les avocats LGBT, cela ose tout, c'est à cela qu'on le reconnaît, aurait dit le regretté Michel Audiard, qui, de nos

jours, passerait sans doute sa vie devant les tribunaux.

Dans cette vidéo, Jean Robin, qui à l'époque se revendiquait de la défense de la liberté d'expression, nous explique, à partir de 8'30, ses démêlés avec l'avocat Pierrat.

Plus intéressant encore, il nous apprend que c'est cet homme qui défendait Renaud Camus, victime d'une véritable cabale en 2000, et lui a donné de si bons conseils que l'écrivain a zappé tout ce qu'il avait écrit !

Preuve qu'un homme ne peut être intégralement mauvais, il a défendu avec succès Michel Houellebecq, en 2002, lors de son procès lié à ses propos sur « l'islam, la religion la plus con ».

Mais preuve également des limites du personnage, il décide que ce qui est permis à Houellebecq doit être interdit à Dieudonné !

Cette girouette politique a également défendu une autre girouette, Jean-Luc Romero, un des papes de l'homosexualisme et fervent militant pour l'euthanasie, passé de l'UMP au PS.

Ainsi, cet homme se vante donc « *d'avoir dans le collimateur des sites à dimension semi-professionnelle qui sont injurieux envers Pierre Bergé* ». Et selon lui, il serait interdit de lier le nom de son richissime client au terme « pédophilie », même si jamais un texte n'a accusé celui-ci d'être un pédophile actif.

Ce personnage paraît lutter contre les tabous. Ainsi, dans ces deux interviews, sur la zoophilie (1re vidéo) et la pédophilie (2e vidéo), il paraît regretter, avec une certaine morgue, qu'on soit dans une société de constipés qui interdise de faire l'apologie de ces pratiques.

<https://www.youtube.com/watch?v=5h9DfZf3GU4>

https://www.youtube.com/watch?v=ZW4X3MP_w_A

Naturellement, ce grand défenseur des libertés des adultes à user des enfants n'a pas un mot pour ces derniers, objets innocents de détraqués sexuels. Cet homme est l'avocat de

Pierre Bergé.

Dans un article récent, l'inconscient Bernard Bayle osait à nouveau provoquer le milliardaire homosexuel et islamo-collabo (c'est ainsi que nous le qualifions) Pierre Bergé, et posait cette question : « La vilaine Lulu, de l'amant de Pierre Bergé, rien à voir avec la pédophilie ? »

<http://ripostelaique.com/vilaine-lulu-dyves-saint-laurent-aman-t-de-pierre-berge-rien-a-voir-pedophilie.html>

Et il portait à la connaissance de nos lecteurs une vidéo troublante, résumant un ouvrage particulièrement glauque que l'homme qui a partagé la vie du propriétaire du Monde et du Nouvel Obs.

<https://www.youtube.com/watch?v=Id7Q26kaXro>

Dans la France de Hollande-Taubira, qui n'ont pas grand-chose à refuser au mécène de toujours du Parti socialiste, à défaut de ne pas pouvoir reproduire un lien (ce qui va devenir difficile pour les twitters...) a-t-on encore le droit de publier cette vidéo, sans se retrouver à nouveau trainé devant les tribunaux par le vigilant sniper de Bergé, Emmanuel Pierrat ?

Pierrat va-t-il poursuivre Christophe Lambert, qui ose, dans son dernier ouvrage, faire savoir qu'il y a vraiment beaucoup de pédophiles dans les milieu des affaires et de la politique. Aurait-il visé une personne en particulier du trio Lang-Bergé-Mitterrand ?

<http://www.7sur7.be/7s7/fr/1526/Showbiz/article/detail/2409094/2015/07/31/Christophe-Lambert-denonce-des-pedophiles-proteges-dans-la-politique.dhtml>

A-t-on surtout le droit de se poser des questions sur les accusés que défend cet avocat, et de s'interroger sur la fréquence des mouvances pédophiles, voire pédo-pornographiques, qui figurent parmi ses clients ?

Qu'il soit passionné, dans sa vie privée, d'érotisme ou de pornographie nous importe peu. Mais que la violence contre les enfants, instrumentalisés par des pervers sexuels, revienne si souvent dans son milieu pose question.

Ainsi, il est l'avocat d'Irina Ionesco, cette photographe qui a imposé, dès l'âge de quatre ans, à sa fille Eva, des poses très suggestives à sa fille, sous la menace. « *Ma mère m'a fait poser dans des photos à la limite de la pornographie dès l'âge de 4 ans. Trois fois par semaine, pendant dix ans. Et c'était du chantage : si je ne posais pas je n'aurais pas de belle robe. Et surtout je ne verrais pas ma maman. Ma mère ne m'a jamais élevée ; notre seul rapport, c'était les photos. Ce qu'on ne voit pas dans le film, c'est qu'elle m'a aussi vendue à des photographes érotiques, elle a été une mère maquerele. Je n'ai jamais touché un seul centime sur les images. C'est elle qui habitait le grand appartement, avec les robes. Jusqu'à 9 ans, je n'avais pas le droit d'avoir des camarades.* »

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/cinema/article/2011/06/28/eva-ionesco-me-photographier-c-etait-me-mettre-dans-une-boite_1542025_3476.html#elvlY2Eo5vHuVg5Y.99

Il est également président du Jury du Prix Sade, comme quoi on reste toujours, avec lui, dans le même registre... Car tout de même, présider une cérémonie rendant hommage au marquis est-il neutre ? Cela ne revient-il pas à montrer une curieuse fascination pour un tel personnage, qui n'est pas qu'un écrivain, mais est surtout un pédophile sadique assassin et cruel ? Pourquoi une telle fascination ?

Rappelons ce passage inoubliable où Michel Onfray démolissait le marquis assassin et son œuvre, face à un Aymeric Caron éberlué...

<http://www.dailymotion.com/video/x2u41qk>

Bref, l'amant de l'auteur de la Vilaine Lulu, hymne au sadisme, à la pédophilie et à la torture, Pierre Bergé, a pris pour le défendre un avocat :

qui défend également Irina Ionesco, laquelle a livré sa fille dès l'âge de 4 ans aux photographes « érotiques », qui défend le droit des zoophiles, au nom du « pas de tabou dans le sexe »,

qui défend le droit des pédophiles, au nom du « pas de tabou dans le sexe »,

qui préside un jury rendant hommage à un écrivain sadique, cruel, assassin et pédophile, idole du Tout-Paris de la bobocratie pornographique...

Si on résume la philosophie de ce Monsieur, vive la liberté des pédophiles, des sadiques, des zoophiles et des tortionnaires, mais feu à volonté sur Fdesouche ou Riposte Laïque, qui reproduisent un lien ou un article sur le richissime Tonton Bergé.

Voilà donc l'avocat à qui nous devons un procès, car nous aurions lié le nom de son client à la pédophilie. Le moins qu'on puisse dire est que le choix d'un tel « baveux » ne va pas tellement aider le milliardaire haineux à se refaire une santé sur ce terrain.

Lucette Jeanpierre